



Crous de Toulouse-Occitanie

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX  
A PROCEDURE ADAPTEE**

Travaux de reprise des  
canalisations d'évacuation des  
réseaux enterrés sur le site de  
CHAPOU (31)

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°  
Date limite de remise des  
plis

2025-33

**19/ 05 / 2025 à 12 heures**

## Objet du marché

---

Le présent marché public concerne des travaux de reprise des canalisations d'évacuation des réseaux enterrés sur le site de CHAPOU – 1 rue Saunière 31000 Toulouse

## Acheteur

---

### Crous de Toulouse-Occitanie

Représentant : Madame Dominique Froment, Directrice générale

58 rue du Taur  
31070 Toulouse CEDEX 07  
Téléphone : 0561 125400  
Courriel : [immobilier@crous-toulouse.fr](mailto:immobilier@crous-toulouse.fr)  
Site internet : <https://www.crous-toulouse.fr>

La personne en charge du dossier est M. Sébastien BRIGLIADORI.

## Intervenants

---

### Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

#### SETES

14 avenue des Tilleuls  
65000 TARBES  
Téléphone : 05.62.34.25.54  
Courriel : [yrd.setes@setes.fr](mailto:yrd.setes@setes.fr)  
[www.technisphere.fr](http://www.technisphere.fr)  
M ; LACROUTS Jean-François

## Allotissement

---

La consultation est décomposée en **2 lots**.

<b>Lot 1</b>	<b>VRD</b>
<b>Lot 2</b>	<b>Reprise des canalisations d'évacuation des réseaux enterrés par chemisage</b>

Les candidats peuvent répondre pour un ou plusieurs lots.

Le nombre de lots pouvant être attribués à un même opérateur économique n'est pas limité.

## Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

---

Aucune

## Variantes

---

Les variantes ne sont pas autorisées.

## Durée du marché

---

Le contrat est conclu pour une durée de **3 mois comprenant la période de préparation de 10 jours**, à compter de la notification de l'AE valant ordre de service de démarrage de la période de préparation.

## Procédure de passation

---

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions du Code de la commande publique, selon la procédure adaptée (Articles R2123-1 et suivants du Code de la commande publique).

## Groupement

---

Dans le cas où l'entrepreneur répond en groupement d'opérateurs économiques, il doit indiquer sa composition et sa nature dans les pièces de la candidature.

L'un des prestataires, membre du groupement est désigné comme mandataire dans ces mêmes pièces.

Dans le cas d'un **groupement conjoint**, le Maître d'ouvrage demande que le **mandataire** soit **solidaire** de chacun des autres membres du groupement.

## Contenu et modalités d'exécution des travaux

---

Le contenu et les modalités d'exécution des travaux sont stipulés dans les pièces du marché notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), les plans, le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) Travaux 2021, le cadre de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF).

## Modalités de retrait du dossier de consultation

---

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

## Dossier de consultation

---

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le présent RC
- le CCAP
- les CCTP propres à chaque lot

- les CDPGF propres à chaque lot
- un planning prévisionnel
- les plans :
  - Plan 1 rue Saunière
  - Plan : rapport télévisé EU
  - Tracé des réseaux

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

## Négociation

---

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier. Toutefois, conformément à l'article R2123-5 du CCP, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans négociation.

## Visite des lieux

---

Une visite du site n'est pas obligatoire.

## Modalités de remise des candidatures et des offres

---

**Les candidatures et les offres** doivent être déposées avant le **19/05/2025 à 12 h 00**, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Dans le cas où plusieurs offres seraient remises par un même candidat, seule la dernière offre reçue dans le délai imparti sera prise en compte.

Afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée, les candidats devront tenir compte des indications suivantes :

### Les formats des fichiers transmis :

- « .doc », « .pdf », « xls » ;
- Eviter certains formats, type exe ;
- Scinder les dossiers volumineux.

### Anti-virus :

Les candidats s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu par voie électronique. Le candidat en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification. Dans ce cas et dans l'hypothèse où le candidat aurait fait parallèlement parvenir une copie de sauvegarde sur support physique, il sera procédé à l'ouverture de celle-ci.

## Copie de sauvegarde (article R2132-11 du CCP) :

Il est vivement recommandé d'adresser une version sur support physique avant la date limite de remise des offres électroniques (papier ou électronique type clé USB) portant la mention ci-dessous sur le fichier ou sur l'enveloppe :

« **COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR – MARCHÉ 2025-33** »

Par voie postale en LRAR ou déposée à l'accueil du CROUS :  
58 rue du Taur – CS 67096 – 31070 TOULOUSE CEDEX 7  
du lundi au vendredi  
entre 9 h 00 - 11 h 30 et 14 h 00 - 16 h 00

Il est rappelé que la copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- Si le pli transmis par voie électronique contient un virus ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres ;
- Si le pouvoir adjudicateur n'a pas pu ouvrir le pli transmis par voie électronique.

### Gestion des remises hors délais :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai. Il est par ailleurs entendu que l'intégralité de la transmission des documents sur le site de la salle des marchés du site achatpublic.com doit avoir été réalisée avant l'heure limite de réception des offres.

Toute proposition dont le téléchargement sur le serveur ne serait achevé à l'heure impartie sera considérée comme reçue hors délai.

## **Contenu des plis**

---

**1. La candidature** justifiant les qualités et capacités du candidat, comprendra les pièces suivantes :

- La lettre de candidature (imprimé **DC1**) ;
- La déclaration du candidat individuel ou membre du groupement (imprimé **DC2**) ou le **DUME**, accompagné impérativement le cas échéant de toutes les pièces administratives ;
- Les **références** sur des opérations similaires (en taille et complexité), de moins de 5 ans, au nombre minimum de 3 ;
- Les **effectifs** moyens sur les 3 dernières années, pour ce type de prestations ;

**2. L'offre** qui doit être entièrement conforme aux exigences du CCTP et à celles contenues dans les autres pièces communiquées, comprendra :

- **L'Acte d'Engagement** rempli et signé,
- **Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (C.D.P.G.F.)** suivant le cadre joint dans le dossier de consultation des entreprises.

Les candidats ont l'obligation de remettre une offre comportant obligatoirement le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire entièrement rempli et sans modification.

Les candidats peuvent éventuellement le compléter s'ils le jugent nécessaire par des sous-détails pour certaines rubriques.

Le C.D.P.G.F. doit être retourné **sous formats EXCEL et PDF signé** par la personne habilitée à engager l'entreprise.

Les candidats devront effectuer toutes les vérifications et apporter les compléments qu'ils jugeront nécessaires à ce cadre, les prix proposés devant comporter tout ce qui concerne le complet achèvement des travaux.

- **Un mémoire technique** justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux et le respect des délais ;

La réponse du candidat, sur la valeur technique, devra respecter le formalisme suivant :

10 pages format A4 maximum recto verso (hors annexes)

Tout autre document ne sera pas pris en compte.

En annexes : fiches techniques, plans de principes, SOGED, PAQ....

- Un **planning** daté et signé ;
- Un **RIB**.

Le candidat indiquera en outre les noms et qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché.

**Le candidat veillera à fournir tous pouvoirs et pièces nécessaires à une candidature et à une offre conforme, notamment la personne habilitée à engager le candidat devra être titulaire des pouvoirs nécessaires.**

## Délai de validité des offres

---

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

## Critères de sélection des candidatures

---

Les candidatures seront sélectionnées selon les capacités financières, les déclarations d'effectifs et les qualifications techniques du candidat, telles que demandées ci-dessus.

## Critères de jugement des offres

---

Pour l'ensemble des lots, les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

1. Valeur technique (60 %)	
Sous-critère 1 :	Références, moyens, (30 points)
Sous-critère 2 :	Note Méthodologie, mémoire (40 points)

<b>Sous-critère 3 :</b>	<b>Planning, détaillé (30 points)</b>
<b>2. Prix (40 %)</b>	
<p>Les propositions de prix seront notées selon la formule suivante :  <math>100 \times (\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{Prix de l'offre du candidat})</math>.</p> <p>La note globale sera pondérée de 100 %.</p>	

En cas de discordance constatée dans une offre entre les différentes indications des prix globaux et forfaitaires, **l'indication en lettres hors T.V.A. figurant dans l'état de prix global et forfaitaire prévaudra** sur toutes autres indications de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans un sous-détail d'un prix unitaire, figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

## Justificatifs à fournir par l'attributaire

---

Avant la notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFiP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Attestation d'assurance de responsabilité décennale	Attestation délivrée par l'assureur de l'attributaire
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

## Renseignements complémentaires

---

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande sur le profil acheteur : <https://www.marches-publics.info/>

## Voies et délais de recours

---

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Toulouse  
68 rue Raymond IV  
Toulouse Cedex 07  
31068 Toulouse

Téléphone : 05 62 73 57 57  
Courriel : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)  
Télécopie : 05 62 73 57 40  
Site internet : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/>

## **Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matières industrielle et commerciale.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

### **Communication aux tiers :**

Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

### **Droits d'accès, de rectification, de suppression :**

Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données.

L'exercice de ces droits peut être effectué en premier lieu auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : [dpo@crous-toulouse.fr](mailto:dpo@crous-toulouse.fr), le cas échéant auprès de l'acheteur mandataire du groupement, puis enfin si nécessaire, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

### **Durée de conservation des données personnelles :**

Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



### **Documents et liens utiles**

[Code de la commande publique \(legifrance\)](#)

[Formulaires candidats \(DAJ\) : https://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics/formulaires](https://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics/formulaires)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)